U d'/of OTTAWA
39003007064420

FRS. VÉZINA.

Mr. J. P. J. Polduc

Avec

les compliments des employés

de la

Caisse d'Economie N. D.

de

Quebec.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/biographiedefrsv00lang

F. GOSSELIN LITH, MONTREAL.

BIOGRAPHIE

DE

FRS. VÉZINA

CAISSIER DE LA BANQUE NATIONALE

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

QUÉBEC
TYPOGRAPHIE DE C. DARVEAU
82, rue de la Montagne

1876

Typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne, Québec.

HG
2463
.V49
L36
1876

FRS. VEZINA.

—

Cette esquisse biographique a pour objet de faire connaître la carrière si bien remplie d'un homme qui rend depuis longtemps service au commerce canadien. Lorsque M. Vézina est entré dans la maison Babineau & Gaudry, la jeunesse canadienne-française avait presque un diplôme d'incapacité et d'inaptitude pour les affaires mercantiles. A la vérité, il lui était fort difficile d'y arriver, car il n'y avait pas d'écoles commerciales et alors comme aujourd'hui l'enseignement de nos maisons d'instruction publique

était à peu près nul sous ce rapport. Il fallait donc se former soi-même, par ses propres talents, et c'est ce que fit M. Vézina. C'est pourquoi nous écrivons cette biographie, qui montrera à la jeunesse canadienne-française comment on peut réussir avec du talent, du travail et une bonne conduite et qui prouvera à ceux qui ne seraient pas disposés à le croire, que dans la finance et les affaires, comme dans la politique et les autres occupations sociales, les canadiens-français comptent des hommes distingués et qui font le plus grand honneur à leurs compatriotes.

NOTES GENÉALOGIQUES.

—

François Vézina, fils aîné de François Vézina, maître-boulanger, et de Dame Claire Moisan, est né le 13 août 1818, dans la maison située au coin des rues St Joachim et Ste. Geneviève,[1] dans le faubourg St. Jean et appartient à la sixième génération de cette famille en Canada. Le premier colon Vézina qui s'est établi dans le pays, 1650, venait de la paroisse de Reyrabul, pays d'Aunis, évêché de LaRochelle, en France. C'est une des plus respectables familles et dont les annales ne sont marquées d'aucune tache. Par sa conduite si digne et si hono-

(1) Curieuse coïncidence ! Cette maison appartenait jusqu'à ces derniers temps à Mr. J. S. Paquet, banquier formé par M. Vezina

rable, le caissier de la Banque Nationale ne fait que continuer les traditions de sa famille. Son père, respectable vieillard âgé de 82 ans, vit encore et a célébré le 30 Avril 1867, le cinquantième anniversaire de son mariage. C'est la première fois que pareille fête avait lieu à l'église St. Jean. Au nombre des personnes qui prirent part à cette fête patriarchale et assistèrent au splendide banquet donné par M. Vézina, figuraient Mgr. Baillargeon, archevêque de Québec, M. Racine, aujourd'hui évêque de Sherbrooke, M. Auclair, curé de Québec, M. Grenier, curé de St. Henri et plusieurs autres membres du clergé.

M. Vézina a fait ses études classiques au Séminaire de Québec, où il terminait son cours complet en 1840, avec onze compagnons de classe :—Narcisse Bélanger, actuellement curé de Deschambault ; Alphonse Dubord, médecin à Trois-Rivières ; Félix Hamel, employé au bureau des Travaux Publics et mort depuis quelques années ; W. Moylan, jésuite à Montréal ; Joseph Painchaud, mort dans les missions de l'Orégon ;

Joseph Picard, maître-charpentier à Québec ; Isaïe Rinfret, mort marchand au Cap-Santé ; Léon Roy, curé de Lotbinière; Maxime Tardif, mort prêtre à St. Pierre de l'Isle d'Orléans ; Stanislas Tassé, curé de Ste. Scholastique et F. X. Tessier, curé de St. François de Beauce.

Quatre ans après être sorti du séminaire, M. Vézina épousa Mademoiselle Eléonore Rinfret dit Malouin, troisième fille de sieur Rémi Rinfret, maître-maçon, citoyen respectable et intègre, qui fut un des plus précieux amis de nos maisons d'éducation ainsi que de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital-Général. M. Rinfret était aussi l'un des amis intimes de Mgr. Baillargeon, archevêque de Québec, qui le trouvait toujours prêt à le seconder dans l'accomplissement de ses bonnes œuvres. De ce mariage, M. Vézina a eu dix enfants, dont sept sont vivants, parmi lesquels se trouvent M. Adolphe Vézina, secrétaire-trésorier de la Caisse d'Economie et M. Ludger Vézina, comptable de la même institution. Inutile d'ajouter qu'ils sont en tout les dignes fils de leur père, qui les a formés à son école.

I.

M. Vézina, nous l'avons dit, est né au Faubourg St. Jean, le 13 août 1818, et a fait son cours classique au Séminaire de Québec, d'où il est sorti en 1840. Comme il avait un goût prononcé pour les affaires mercantiles et la finance, le choix de sa carrière fut bien vite déterminé et il entra de suite chez MM. Babineau & Gaudry, marchands-mariniers, se contentant d'un salaire de trente louis, en sus de sa pension. Son aptitude aux affaires, son assiduité, son esprit d'ordre et son activité le firent bientôt remarquer comme un jeune homme de mérite et de capacité et après dix-huit mois de service dans la maison Babineau & Gaudry, l'Hon. M. Massue et M. le notaire Defoy obtinrent son congé de ses premiers patrons pour le faire entrer à la Compagnie d'Assurance du Canada, alors dirigée par M. Daniel McCallum. M. Vézina remplaça M.

Honoré Tanguay, qui recevait un salaire de cent louis, et conserva cette situation jusqu'en 1846, époque à laquelle les pertes résultant des grands incendies de 1845 amenèrent la ruine de cette compagnie.

Disons en passant que dans l'accomplissement des devoirs qui lui incombaient à l'Assurance du Canada, M. Vézina se montra à la hauteur de son incontestable talent et mérita en peu de temps l'estime et la considération de M. McCallum, qui ne parle encore de lui que dans les termes les plus élogieux.

On conçoit facilement qu'après la chûte de l'Assurance du Canada, M. Vézina ne fut pas longtemps sans emploi ; sa réputation était faite et lui donna facilement accès au bureau du surintendant des inspecteurs de bois, M. (aujourd'hui l'honorable) John Sharples,—où il entra la même année, avec un salaire de cent trente louis. Dans ce bureau, comme à l'Assurance du Canada, M. Vézina déploya les qualités qui le distinguent à un si haut dégré comme administrateur et comme financier ; ceux des inspec-

teurs qui vivent encore et l'ont connu à cette époque ont conservé pour lui un respect et une estime qui font son éloge, et la confiance, la considération marquée dont M. Sharples l'a toujours honoré attestent le mérite et les capacités d'un homme vraiment supérieur.

II.

D'ailleurs, le mérite et les capacités de M. Vézina étaient connus et appréciés au dehors ; sa réputation d'administrateur et de financier était bien établie, et quand le Dr. Kimlin, secrétaire-trésorier de la Société de Construction de Québec, mourut en 1848, plusieurs actionnaires de cette société, entre autres MM. Eugène Chinic, Olivier Robitaille et Alexandre Lemoine, qui en étaient directeurs, demandèrent à M. Sharples de vouloir bien renoncer aux précieux services de M. Vézina qu'ils désiraient avoir pour remplacer le Dr. Kimlin. Leur demande

fut accueillie favorablement par M. Sharples qui consentit, à regret cependant, au départ de son "meilleur employé canadien;" mais l'entrée de M. Vézina à la société rencontra une vive opposition de la part des actionnaires d'origine britannique, qui ne voulaient pas reconnaître en lui les capacités et les aptitudes requises pour remplir la position importante qu'on voulait lui confier. Malgré cette opposition factieuse et déloyale, M. Vézina fut nommé secrétaire-trésorier, avec un salaire de quatre cent louis.

Il eut bientôt occasion de montrer ses capacités et de prouver que l'opposition acharnée qu'on avait faite à sa nomination n'avait pas raison d'être. Les affaires de la société étaient dans un état pitoyable; les livres n'avaient pas été balancées depuis trois ans et le Dr. Kimlin et son comptable, deux vraies incapacités, avaient tout laissé en désordre, en sorte que leur successeur se trouvait en face d'un labyrinthe presqu'inextricable. M. Vézina se mit résolument à l'œuvre et parvint en peu de temps à débrouiller les livres et les affaires de la société.

qu'il résuma dans un bilan clair et exact. Ce bilan fut soumis aux actionnaires, à leur assemblée annuelle du mois de janvier 1849.

Il n'en fallait pas davantage pour vaincre les préjugés de ceux qui avaient combattu sa nomination et à compter de ce moment les plus violents adversaires de M. Vézina se plurent à reconnaître qu'il était bon teneur de livres, très versé dans les affaires et un " homme de chiffre et de finance de première force. " Quelques-uns d'entr'eux lui confièrent même l'administration et le placement de leurs fonds, sachant bien que c'était le plus sûr moyen de les faire profiter.

Au reste, les faits continuèrent à montrer les capacités de M. Vézina; sous son habile administration, les affaires de la société prirent une tournure bien différente de celle que la gestion de ses prédécesseurs avait fait anticiper et se terminèrent à la grande satisfaction de tous les actionnaires, qui n'avaient jamais compté arriver à d'aussi beaux résultats.

III

Cependant les affaires de la Société de Construction de Québec n'absorbaient ni tout le temps ni tout le travail de M. Vézina et l'année même où il en prenait l'administration il fondait, avec le concours de quelques amis et des membres de la société de St. Vincent de Paul, la Caisse d'Epargnes, dont il assuma gratuitement la comptabilité et l'administration. Dans l'esprit de M. Vézina et de ses dignes collègues, cette institution ne devait être qu'un établissement de bienfaisance destiné à recevoir les épargnes du pauvre ouvrier et à développer chez les classes laborieuses le goût de l'économie. M. Vézina disait à ce sujet dans un discours prononcé à Lévis, lors de l'ouverture de la succursale établie dans cette localité, le 18 mai 1868: — " Ces Caisses d'Epargnes ne sont pas, à proprement parler, des institutions de

crédit ; elles n'ont pas pour mission de fournir un capital à ceux qui en sont momentanément privés, mais bien de faciliter l'accumulation du travail, d'encourager l'économie, de réunir les plus petites épargnes pour les transformer en un capital productif. Tout travailleur, si modeste que soit la rémunération de ses efforts, peut et doit même au prix de certaines privations, mettre en réserve, une fois ou autre, une partie de ses profits afin de se former un fonds auquel il puisse recourir en cas de chomage, d'accident ou de maladie. Malheureusement ces épargnes ne peuvent être que très-minimes, sinon nulles ; le travailleur ne peut les faire fructifier lui-même ; il lui faut quelqu'un pour les recueillir pour lui et les faire profiter ; les banques d'épargnes sont ce "quelqu'un ;" elles recueillent ces petites économies du travailleur qui, accumulées avec celles de beaucoup d'autres, forment un grand capital qui profite avantageusement pour le déposant et augmente ainsi ses moyens d'existence. Non seulement les caisses d'épargnes recueillent et font fructifier un capital au

profit d'hommes destinés à vivre au jour le jour, sans souci du lendemain, sans espérance dans l'avenir; mais, encore, elles inspirent des idées d'ordre, développent le sentiment moral, tout en augmentant le bien-être matériel. Telle est l'action de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec, fondée en mai (le 21) 1848. Cette institution est née sous l'inspiration, sinon des principes économiques les plus purs, au moins des idées charitables et philantropiques les plus éclairées, et ce n'est que pour se rendre utile aux pauvres de Québec que la Société de St. Vincent de Paul a créé l'œuvre de la Caisse d'Economie de Notre-Dame."

Les motifs qui avaient déterminé l'établissement de la Caisse d'Epargnes étaient trop louables, trop philantropiques pour ne produire pas de grands résultats et si la recette de la première année n'excéda pas neuf cent louis, elle s'accrut rapidement et à un point tel que sans dévier de son but charitable elle devint en peu d'années une des institutions monétaires les plus importantes de Québec. Aujourd'hui sa recette

annuelle s'élève à plus de trois millions de piastres !

Ce succès inattendu, il faut l'attribuer à la sage administration de M. Vézina et des directeurs qui l'ont toujours aidé dans la gestion des affaires de cette excellente institution. Jamais ils ne se sont départis des règlements et de la constitution, et même en 1855, lorsque l'importance et la quantité des affaires nécessita l'incorporation de la Caisse d'Epargnes sous le nom de Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, l'administration conserva la même constitution et ne voulut pas abandonner l'égide de la St. Vincent de Paul où elle retrempe ses forces et se recrute quand la mort enlève quelqu'un des directeurs ou fondateurs.

M. Vézina a toujours été le gérant de la Caisse d'Economie et le succès extraordinaire qui a couronné son administration suffirait seul à le placer au premier rang parmi les administrateurs et les financiers. Sa prudence, son jugement sûr, son honnêteté proverbiale ont toujours inspiré la plus grande confiance aux déposants et jamais cette ins-

titution n'a été exposé à ces crises et à ces demandes de fonds subites provenant d'un manque de confiance dans l'administration d'un établissement monétaire. M. Vézina est là et cela est une garantie de sécurité pour le public. D'ailleurs, il a toujours eu pour collègues dans le bureau des directeurs des hommes dignes et capables d'apprécier et de seconder ses nobles efforts. Sur la liste des fondateurs se trouvent les noms de l'honorable Jean Chabot, de MM. F. X. Méthot, P. Dorion, Olivier Robitaille, M. D., A. B. Sirois, F. Bois, D. Dussault et A. Amyot, qui furent les premiers directeurs de l'institution, position successivement remplie par G. H. Simard, l'hon. M. Thibaudeau, l'hon. M. Chinic, l'hon. M. Tessier, Ls. Amyot, Chas. Cinq-Mars, J. D. Brousseau, G. Matte et Prudent Vallée. Les classes ouvrières ne sauraient avoir assez de reconnaissance à ces hommes généreux et dévoués qui dans un but exclusivement philantrophique, ont su consacrer gratuitement leurs temps et leur grande expérience des affaires à l'établissement et à la direction d'une institu-

tion qui a dejà fait et qui est encore destinée à faire tant de bien au pauvre ouvrier.

IV.

Quand la Société de Construction de Québec fut arrivée à l'époque où, d'après ses règlements, elle devait clore ses opérations, les actionnaires étaient tellement satisfaits de la gestion de M. Vézina qu'un grand nombre d'entr'eux, désirant conserver les avantages que leur procurait cet excellent moyen de placement, le prièrent instamment d'établir une autre institution semblable. M. Vézina, leur objecta qu'il ne pouvait pas acquiescer à leur demande parcequ'il trouvait le système sur lequel reposait la Société de Construction de Québec imparfait et leur déclara que l'expérience qu'il avait acquise lui faisait préférer un système permanent. Les actionnaires en passèrent par son opinion, l'autorisant à

choisir le système qui lui conviendrait. M. Vézina se rendit alors à Toronto pour étudier le fonctionnement des sociétés de bâtisses et choisit définitivement le système sur lequel il fonda de suite la Société de Construction Permanente de Québec, en 1856. Il en fut naturellement nommé secrétaire-trésorier, avec un traitement de trois cent louis, ce qui ne l'empêcha pas de continuer l'administration des affaires de l'autre société, alors en liquidation, jusqu'en 1863.

L'établissement de la Société de Construction Permanente était une besogne ardue, que M. Vézina dut entreprendre absolument seul ; les directeurs, qui avaient pleine confiance en lui, se déclarèrent incapables de juger les calculs sur lesquels M. Vézina basait les opérations de la société. On lui laissa donc toute la responsabilité et tout l'ouvrage, en sorte qu'il fit seul les calculs, les réglements, en un mot toute l'organisation.

Son œuvre fut naturellement critiquée comme tout ce qui sort du cercle des connaissances ordinaires ; quelques-uns de ceux

qui ne pouvaient point la comprendre essayèrent de la tourner en ridicule et de la discréditer ; mais ils furent bientôt mis à la raison. Sachant bien que ses calculs étaient exacts et les réglements qu'il avait préparés conformes à la loi, M. Vézina soumit les uns et les autres à l'appréciation de deux hommes dont les capacités et l'intégrité ne pouvaient être révoquées en doute par personne : l'honorable A. N. Morin vérifia les calculs et les déclara exacts ; les réglements furent examinés par l'honorable Ulric J. Tessier qui les approuva complètement. Ces deux honorables Messieurs, pour attester la grande confiance qu'ils avaient dans la nouvelle institution, s'inscrivirent pour des montants considérables sur la liste des actionnaires, l'un comme membre prêteur et emprunteur et l'autre comme membre prêteur. Il n'en fallait pas davantage pour inspirer la plus grande confiance dans une institution et depuis la Société de Construction Permanente de Québec a toujours été recherchée comme moyen de bon placement et favorablement appréciée comme toutes les institutions confiées à l'habile administration de M. Vézina.

Depuis dix-neuf ans qu'elle existe, cette société à toujours fonctionné à la grande satisfaction de ses actionnaires ; elle a fourni des preuves nombreuses de la solidité des bases sur lesquelles elle repose et tout en rapportant à ses membres un intérêt de pas moins de dix pour cent sur leurs actions, les prêts qu'elle fait ont toujours été aventageux à l'emprunteur, au pauvre ouvrier, comme au riche négociant. Grâce à ces prêts à longs termes, beaucoup de pauvres gens ont pu devenir propriétaires et se libérer du fardeau toujours onéreux du loyer. Enfin la Société de construction Permanente, de même que toutes les institutions monétaires bien conduites, a fait beaucoup de bien à Québec et nous pouvons affirmer sans crainte que le mérite en revient en grande partie à M. Vézina qui, après l'avoir établie seul, l'a toujours dérigée, d'abord comme secrétaire-trésorier et depuis quelques années en qualité de président.

V.

En affaires, la confiance est un levier puissant et celui qui a su l'inspirer par ses talents et son intégrité peut aisément faire de grandes choses : ainsi s'explique la fondation de la Banque Nationale, qui remonte à l'année 1860.

Comme gérant de la Caisse d'Economie, M. Vézina avait pu se former une juste idée du commerce et de l'industrie de Québec et de l'accommodation qu'ils reclamaient des institutions monétaires ; la Caisse d'Economie ne pouvait pas donner cette accomodation et depuis longtemps M. Vézina songeait à établir une banque, quand il révela ce projet en 1848, dans le rapport des directeurs de la Caisse d'Economie. De ce moment il s'occupa sérieusement de la réalisation de ce projet, qui fut fort bien vu du public ; les principaux capitalistes et marchands cana-

diens-français de Québec associèrent leurs efforts à ceux de M. Vézina et la charte de la Banque Nationale fut obtenue sans difficulté. Le capital était fixé à un milion de piastres, divisé en actions de cinquante piastres chaque et payable en cinq ans. Le bureau des directeurs mentionné dans la charte se composait de l'honorable U. J. Tessier, président, de l'honorable E. Chinic, vice-président, de l'Hon. M. I. Thibaudeau, et de MM. Cérisse Têtu, Prudent Vallée, Olivier Robitaille et Abraham Joseph. Il a toujours été le même depuis, jusqu'au moment où M. Joseph en est sorti pour accepter la présidence de la Banque Stadacona: il a été remplacé par M. Henry Atkinson.

D'après sa charte, la banque ne pouvait commencer ses opérations avant que le capital souscrit atteignît le chiffre de $400,000.00 et le capital versé celui de $100,000.00, ce qui fut bientôt fait, tant on avait confiance dans le succès de cette nouvelle institution, confiée à l'administration de M. Vézina. La banque commença donc ses opérations le 28 avril 1860, dans la bâtisse de la Caisse

d'Economie, sur la rue St. Jean, à la Haute-Ville. Le résultat des opérations de la première année fut des plus satisfaisants, ainsi que l'attestent les extraits suivants, que nous empruntons au rapport soumis le 8 mai 1861 :

" En soumettant le premier rapport annuel, les directeurs sont heureux d'avoir à constater le progrès toujours croissant de la Banque Nationale.

" L'état des affaires est très-encourageant et comporte une preuve évidente de la stabilité de l'institution ainsi que de la sureté des principes sur lesquels elle a été fondée.

Les directeurs se flattent de voir que le principal but de la fondation de la Banque Nationale a été atteint — celui de protéger d'une manière tout spéciale le commerce intérieur et l'industrie du pays.

" Le capital de la banque, autorisé par la loi, est d'un million de piastres, divisé en actions de cinquante piastres chaque et payables en cinq ans.

" Par la 4ième et 5ième sections de l'acte d'incorporation, les affaires de la banque ne

pouvaient pas commencer à moins qu'une somme de $400,000.00 ne fût souscrite et une somme de $100,000.00 payée.

" Le premier janvier 1860, la première somme était souscrite, le 20 avril suivant, la seconde était payée et le 28 du même mois la banque était en pleine opération.

" Le livre de souscription étant resté ouvert jusqu'au 20 septembre, les actions s'élevèrent au chiffre de 8,620, représentant un capital de $431,000.00.

" Cette partie du capital était payable dans une période de vingt-et-un mois, qui expireront au mois d'octobre prochain, de sorte que le 15 avril dernier une somme de 75 pour cent devait être payée, savoir: $333,250.00; au lieu de cela la somme versée était de $377,091.50.

" A cette date du 15 avril dernier, jour fixé pour fermer le livre de transports d'actions, ainsi que pour clore la souscription d'une seconde partie du capital, conformément à l'appel des directeurs aux actionnaires, le 30 mars dernier, la liste des souscripteurs, telle que fournie à la législature, il n'y a que

quelques jours, se composait de 530 actionnaires avec un capital de $744,000.00. Les directeurs, par leur appel du 30 mars dernier, offraient aux actionnaires $200,000.00 du capital autorisé par l'acte d'incorporation, égal à environ 50 pour cent du montant alors souscrit. Cette nouvelle souscription s'éleva au chiffre de $313,000.00 par les mêmes actionnaires, à l'exception de quarante nouveaux. Les versements sur cette nouvelle émission doivent se faire dans le cours de vingt mois, à compter du 1er mai courant et cependant la somme de $26,745.00 a déjà été versée avant la date susdite.

" Les quelques actions qui ont été transférées dans le cours de l'année, l'ont été à une prime variant d'un à 4½ pour 100.

" Il a fallu une vigilance constante de la part des directeurs et du caissier pour atteindre un si haut degré de succès. La preuve de ce succès se trouve constatée par le fait que tout en payant 8/00 d'intérêt sur le montant du capital versé, la banque a pu mettre de côté, à même les profits, un fonds de réserve qui s'élève à $10,096.68.

"Il a été escompté $811,700.00 dans les premiers six mois, $1,083,245.00 dans les derniers six mois, en tout une somme de $1,994,945.00, qui a dû faciliter considérablement le commerce intérieur et le développement des différentes branches d'industrie.

"Sur ce montant d'escompte assez considérable, eu égard à la durée de l'institution, les directeurs sont heureux de dire que la banque n'a souffert aucune perte."

Il eut été difficile de s'attendre à un résultat plus satisfaisant ; le plus grand succès avait couronné les débuts de la nouvelle institution qui, sur $1,994,945.00 d'escompte, n'avait pas perdu un sou. Aussi les actions de la Banque Nationale furent bientôt recherchées et chaque fois que les directeurs offrirent du capital à souscrire, même pour des montants considérables, il fut pris de suite. C'est ce qui explique pourquoi la Banque Nationale a pu doubler en dix ans son capital autorisé, le transformer en capital versé et le porter au chiffre de deux millions.

Comme le disait le rapport que nous avons cité plus haut, les directeurs et le caissier ont toujours exercé la plus scrupuleuse vigilance sur l'escompte et grâce à cette prudence la banque a pu atteindre cinq années d'existence sans éprouver aucune perte ; en 1865, elle perdit pour la première fois $2,838.35, somme insignifiante comparativement à la réserve, qui atteignait déjà le chiffre de $68,000.00. Ce qui précède indique assez que les dividendes payés aux actionnaires ont toujours été élevés ; à l'exception d'une seule année, les actions de la Banque Nationale ont toujours rapporté 8/00 de dividende, payée en sus des sommes considérables portées à la réserve, qui est aujourd'hui de $400,000.00.

Voilà ce que peut faire une institution conduite par un homme prudent, intègre, connaissant parfaitement les affaires et entouré d'un bureau de directeurs dévoués au progrès de l'institution qui leur est confiée ! Il est peu d'établissements monétaires dans le pays qui puissent être aventageusement comparés à la Banque Nationale, ce qui at

teste d'une manière tangible la supériorité des hommes qui la conduisent.

Le but des fondateurs de la Banque Nationale, nous l'avons vu, était de favoriser le développement du commerce intérieur et de l'industrie du pays, et il a été atteint. Du 1er mai 1860, au 1er septembre 1875, cette banque a escompté pour $323,967,562.00 ou une moyenne d'environ $21,591,170.00 par année. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes ! Et pour mieux atteindre l'objet de sa fondation, cette banque a déjà ouvert trois succursales à Montréal, Ottawa et Sherbrooke, qui sont les dignes rejetons de l'institution principale. Dans ces trois villes, comme à Québec, le commerce, et surtout le commerce canadien-français, a toujours trouvé un auxiliaire puissant qui lui a permis de prendre un essort presqu'inattendu. Car c'est un fait admis et reconnu : la Banque Nationale a rendu des services immenses au commerce canadien-français et les compatriotes de M. Vézina lui sauront gré d'avoir fondé une institution qui les a mis en lieu, grâce à l'accomodation qu'elle ne leur a

jamais refusée, de rivaliser dans les affaires mercantiles avec les négociants anglais qui ont tant fait pour développer les ressources et le commerce du pays. Nos marchands canadiens-français considèrent bien plus M. Vézina comme un protecteur et un ami, toujours disposé à les faire profiter de son expérience et de ses conseils, qu'un caissier uniquement chargé de leur accorder ou de leur refuser de l'escompte.

VI

Après avoir esquissé les œuvres de M. Vézina, il ne nous reste plus qu'à le faire connaître personnellement, ou plutôt qu'à apprécier son talent et ses connaissances.

Le caissier de la Banque Nationale n'est pas ce que l'on pense généralement d'un caissier ; il n'est pas une machine qui accorde ou refuse l'escompte, selon qu'il a ordre de le faire, mais un financier, un homme d'affaires

et de discernement qui sait distinguer entre le bon et le mauvais et tenir son portefeuille à l'épreuve de tout ; il suit les affaires avec un soin minutieux, étudie les différentes lignes de commerce et d'industrie, prévoit ce qui pourra leur nuire ou leur aider et accorde en conséquence l'accomodation qu'on lui demande. S'il examine les garanties ou les effets qu'on lui offre, il étudie surtout son homme et du moment qu'il constate qu'il est honnête, industrieux et prudent, il lui fera des avances, sauf à lui faire augmenter ou diminuer ses affaires pour protéger le débiteur et assurer la créance de la banque.

Ceux qui ne le connaissent guère se forment généralement une très fausse idée du caractère de M. Vézina. Son extérieur sévère et sa figure impassible portent naturellement à croire qu'il est rigoureux et presqu'inabordable ; cependant il n'en est rien : il n'est pas un homme plus obligeant, plus poli et d'un accès plus facile que M. Vézina; les devoirs de sa position n'effacent pas sa bienveillance, sa douceur de caractère et son affabilité naturelle, son extérieur sé-

vère ne réussissent pas toujours à dissimuler sa douceur et sa bonté; il est énergique, autant qu'un homme puisse l'être, mais pour cela il lui faut assujetir ses inclinations naturelles à son invincible volonté.

Le caractère d'un homme se révèle toujours dans ses relations avec ses subalternes : pour ses employés, M. Vézina est un véritable père ; rarement il leur adressera une parole blessante ; s'ils se trompent, il se contente de leur signaler tranquillement leur erreur et de leur enseigner comment faire à l'avenir et s'ils ne l'écoutent pas, ne suivent pas ses conseils, il ne les congédie pas brusquement, mais les tolère tant qu'il n'est pas convaincu qu'il n'y a plus de remède au mal ; mais, une fois sa détermination prise, il ne la change plus, ce qui est fait est fait. C'est pourquoi tous ses employés sont attachés à lui et le considèrent bien plus comme un protecteur et un ami que comme un maître rigoureux ; s'ils s'efforcent de bien remplir leurs devoirs, c'est bien moins par crainte de perdre leurs situations que peur de déplaire à un homme qui ne veut que leur bien, et ré-

ellement M. Vézina ne manque jamais de faire celui des jeunes gens qui veulent suivre ses conseils et se bien conduire.

M. Vézina est un banquier de première force. Il a "du jugement, du bon sens, de la fermeté, de la décision, une appréciation froide et calme, une intelligence ouverte et vigilante, beaucoup de mémoire et d'application," en un mot toutes les qualités qui distinguent l'homme d'affaires et le financier. Il connait parfaitement les affaires, et n'entreprend jamais rien sans y avoir mûrement réfléchi. C'est là le secret du succès de la Banque Nationale, de la Caisse d'Economie, de la Société de Construction Permanente de Québec, et de toutes les institutions qui sont confiées à la direction de M. Vézina. Son esprit droit, son jugement calme et indépendant le mettent en garde contre le côté faible d'une entreprise financière ou commerciale, et lui font craindre les projets dont le succès n'est pas évident.

Aux qualités du financier, M. Vézina réunit celles de l'administrateur. Nous ne connaissons pas d'homme qui sache mettre et

maintenir plus d'ordre, de régularité dans le fonctionnement des institutions confiées à sa direction ; chaque chose se fait en temps et lieu, sans précipitation comme sans retard, et tout marche avec la plus grande précision.

D'ailleurs la précision, le coup d'œil sûr et pénétrant sont les qualités distinctives de M. Vézina ; jamais, comme gérant ou administrateur, vous ne le verrez se lancer dans une affaire aventureuse ou hazardée ; le caissier de la Banque Nationale est un vrai écossais en affaire, ce que les anglais appellent si bien *a sound business man*, et à preuve, nous pouvons citer le succès inouï des trois grandes institutions monétaires qu'il a fondées et qu'il n'a jamais cessé de diriger. En un mot M. Vézina est un homme solide en affaires et c'est précisément ce qui, joint à son honnêteté proverbiale, a toujours fait sa force et assuré le succès des entreprises auxquelles il a été associé. Un journal anglais, le *Daily News*, a dit à ce propos :—" De fait, le mérite de toute l'organisation et du bon fonctionnement de tant d'institutions monétaires —œuvre grandiose—revient en grande par-

tie à M. Vézina et nous ne saurions nous empêcher d'exprimer l'admiration que nous inspire l'habileté extraordinaire avec laquelle il a poursuivi cette œuvre. En 1852, M. Vézina prit la gestion des affaires de la Société de Construction de Québec, qui étaient dans un état de confusion inextricable ; les livres n'avaient pas été régulièrement balancés depuis trois ans, et la perspective qui s'offrait aux actionnaires était fort sombre. Deux mois après, grâce à sa grande connaissance de la comptabilité, à sa manière pratique en affaires, et à son admirable système de procéder en ces matières, les affaires de la société avaient été remises en bon ordre et M. Vézina présentait aux actionnaires un bilan correct et leur indiquait la marche à suivre à l'avenir. . . A celui qui ne connaît pas l'admirable système introduit par M. Vézina et au moyen duquel il a conduit les quatre institutions financières soumises à son contrôle avec la régularité d'une pièce d'horlogerie, il semble pour le moins très extraordinaire que les affaires de ces différentes institutions ne soient pas tombées dans la

confusion. Cependant c'est un fait qu'elles n'y sont pas tombées. On dit que celui qui a trop de fers au feu est toujours sûr d'en bruler quelqu'un ; or le succès qui a couronné l'administration de M. Vézina prouve qu'il fait exception à ce proverbe et nous sommes heureux de rendre hommage à son talent administratif. "

Cependant la direction de ces quatre grandes institutions ne suffisait pas à absorber tout le temps et le travail de M. Vézina, qui se rendait simultanément fort utile ailleurs. La maison Hamel et frères et la fabrique de Notre-Dame de Québec ont bénéficié de ses services et peuvent rendre témoignage de ses capacités comme homme d'affaires, complètement versé dans les chiffres et la finance, de même que la Commission du Hâvre de Québec et le gouvernement provincial peuvent attester son incontestable talent comme administrateur et ce que l'on est convenu d'appeler homme de bureau. Et combien d'autres institutions publiques, combien d'individus n'a-t-il pas aidés de ses avis, de ses sages conseils, et

de son infatigable énergie ? Encore aujourd'hui, il administre les affaires d'une foule de personnes qui ne sauraient confier à un homme plus compétent, le soin de placer et de faire fructifier leurs fonds. Ajoutez à cela l'attention qu'il a toujours portée à la jeunesse canadienne, qu'il s'est constament efforcé de former aux affaires, au commerce et la finance et vous aurez une idée du travail accompli par le caissier de la Banque Nationale. Jamais existence ne fut plus remplie, plus fructueuse en bonnes œuvres. A la vérité, il est bien récompensé de ce qu'il a fait pour la jeunesse canadienne, car il a formé des hommes qui lui font honneur à Québec et ailleurs, et si M. Vézina ne se contentait pas de trouver la récompense de ses vertus dans le succès qui couronne toujours ses efforts, il aurait bien droit de s'énorgueillir de la petite phalange de jeunes gens qui l'entourent dans les institutions qu'il dirige.

VII

Outre qu'il est un habile homme d'affaires, M. Vézina est aussi un homme instruit ; il a étudié beaucoup l'économie politique et les matières qui se rattachent aux affaires mercantiles et à la finance. Il a publié plusieurs écrits sur les questions économiques, notamment une brochure intitulée *Les Banques* et deux autres sur le *Département de la Trésorerie Provinciale.* Il a pareillement écrit sur les associations qui sont souvent cause des grèves, sur les Sociétés de Construction, etc.

Le premier de ces écrits est une critique du projet de loi sur les banques soumis au parlement fédéral par Sir John Rose en 1869. Au moyen de ce projet de loi, le gouvernement voulait établir un système de banque semblable à celui des banques nationales des Etats-Unis, avec cette différence

que la base du cours monétaire en Canada devait être le numéraire, et partant s'emparer de la circulation au détriment des banques et du pays. Pour combattre cette mesure, M. Vézina écrivit sa brochure, qui fut d'abord publiée dans le *Courrier du Canada*. Dans la première partie, il fait l'historique de la banque, indique clairement ce qu'elle est et ce qu'elle doit être, puis, dans la seconde, analyse, discute et critique le projet de loi de Sir John Rose. M. Vézina, qui est partisan du système écossais, considère la banque comme une entreprise ou plutôt comme une profession commerciale dont les ressources, sinon l'organisation et la régie, ne doivent pas être controlées par le gouvernement, mais par les banques exclusivement. Suivant lui, la mesure proposée par Sir John Rose n'aurait pas remédié aux maux qu'il voulait faire disparaître et en aurait engendré de plus grands encore. L'argumentation est nette, tranchée, raisonnée comme tout ce que fait M. Vézina et nous pouvons dire que cet écrit n'a pas peu contribué à donner le coup de grâce à la mesure du gouvernement.

Les deux écrits sur le *Département de la Trésorerie*, publiés en mars 1860, avaient pour objet de signaler au public les dangers que comportait la mesure proposée par Sir A. T. Galt, qui tentait d'organiser une banque d'Etat, destinée à monopoliser la circulation et même toutes les affaires de banques. M. Vézina, qui avait fait une étude approfondie de la question, rappela l'histoire des banques d'Etat, leurs échecs et leur impuissance à produire les résultats qu'on en attendait et démontra clairement que le projet de M. Galt n'établirait pas la circulation monétaire sur des bases plus solides, mais exposerait le pays aux malheurs qui sont arrivés en France et en Angleterre aux banques d'Etat, tout en paralysant le développement du travail et de l'entreprise individuels. Son écrit peut se résumer ainsi : " Si vous voulez supprimer virtuellement, les banques qui existent actuellement, prouvez-nous d'abord qu'elles ont failli à remplir leur mission, que le système sur lequel elles reposent est mauvais et dangereux pour le public et surtout démontrez-nous que les

banques d'Etat en France et en Angleterre ont toujours produit les résultats que vous voulez obtenir." Citons quelques extraits pour faire mieux ressortir l'idée de M. Vézina:

"Je le demande à tout homme raisonnable, disait-il: le gouvernement donnerait-il par là plus de sureté, avec toutes les garanties et les ressources de la province; que le billet payable au porteur serait plus facilement rachetable par espèces à demande. qu'il ne l'a été jusqu'ici et qu'il ne l'est à présent par nos banques du Canada? Non, jamais! Parceque la garantie du gouvernement est donnée que le billet est rachetable par espèces, s'en suit-il de là que le gouvernement provincial du Canada aura plus de ressources qu'un autre gouvernement pour empêcher la suspension des paiements en espèces? Mais la suspension des paiements en numéraire de la Banque d'Angleterre n'a-t-elle pas durée vingt-cinq ans—de 1797 à 1822? Et comparerons-nous la banque de l'Etat en Canada avec la banque d'Etat en Angleterre?

"De ce que des banques composées d'ac-

tionnaires étrangers, sans fortune, sans solidarité, sans position, font des affaires audelà des proportions relatives à leur capital, plaçant ce capital en des entreprises folles et extravagantes, s'en suit-il de là que la généralité des banques sont mauvaises ? Non, et le ministre des finances ne peut s'empêcher de faire des compliments à nos institutions monétaires comme étant bien conduites et donnant toutes les garanties qu'il est possible d'avoir en pareil cas. Et si nos institutions monétaires (nos banques) sont bien conduites, si elles donnent des garanties au public, nous devons donc conclure que le système financier est bon. Et s'il est bon, pourquoi le changer ?... Pourquoi former un plan financier d'une conséquence aussi extraordinaire, sans avoir sur ce plan l'opinion bien murie des hommes pratiques ? Je maintiens qu'à part du danger qu'il y a pour un gouvernement de dépasser les bornes sages de son administration, le département de la trésorerie provinciale ne donnera pas plus de sureté ni de confiance que nos banques du Canada déjà reconnues et qui ont fait leurs

preuves. Le département de la trésorerie provinciale aura les mêmes raisons d'oscillation que toute autre banque régie par les chartes de la législature, sans excepter celles qui renferment le plus de restrictions.

" De même que nos banques sont exposées à une baisse dans leur encaisse métallique, dans les temps de crise, le département de la trésorerie ne peut pas en être exempt. Ce n'est pas l'encaisse métallique ou les bons du gouvernement qui l'empêcheraient d'osciller et de courir des dangers dans les temps de crise ; et ses billets ne seraient pas rachetés avec plus d'aisance que ne le sont ceux des banques bien connues et en qui le public repose sa confiance, sans secours extraordinaire de la part du gouvernement ou de la législature, chose qui peut toujours être faite en faveur des banques actuelles.

" Ce département a donc d'autres buts que celui de la protection du public et celui de placer le cours monétaire de la province sur une base solide. Oui, et le voici : c'est celui de parvenir au monopole et absorber

ainsi les unes après les autres les banques maintenant existantes.

" Malheureusement il est difficile de se rendre compte de ce que deviendrait une banque de circulation placée entre les mains du gouvernement. Il est facile à une banque qui s'établit avec un certain capital de dire quelle sera son encaisse ; c'est un établissement privé ; il est toujours le maître d'étendre et de restreindre ses opérations. Mais une banque d'Etat appartient au public ; ce ne sera pas sur ses moyens qu'elle devra mesurer ses actes, mais sur les besoins du public. Pour que le département proposé puisse remplir véritablement son office, il lui faudra un capital en proportion de la somme des affaires qui se font dans le pays. Mais, alors, c'est à des millions que son encaisse métallique devra s'élever et non pas à un cinquième de la circulation. Et encore, eut-il une encaisse aussi considérable, il lui faudrait toutes les précautions les plus grandes pour que pas un écu ne passât la frontière, attendu que toute pièce d'argent qui émigrerait diminuerait d'autant son crédit et cons-

tituerait pour lui un danger. Mais il sera toujours enveloppé de dangers. Le département proposé se constituera avec un capital, oui, mais avec un capital qui ne lui appartiendra pas et que l'on forcera d'être doublement responsable pour les actes bons ou mauvais du département.....

" Et que deviendrait ce département du gouvernement dans les moments de crise ? Il ne serait ni plus ni moins embarrassé que les banques ordinaires. Dans les temps de disette, il aurait du moins la ressource de l'élévation du taux de l'escompte et des mesures restrictives destinées à empêcher ou à retarder la sortie des espèces. Qui, parmi les citoyens, souffrirait qu'une banque faisant un service public entourât ce service d'entraves, dans le moment même ou ce service est indispensable, où il est en quelque sorte de salut public ? Toute mesure prise pour empêcher la sortie du numéraire serait regardée comme une véritable trahison. Le département ou banque d'Etat, car ce serait son véritable nom, bien loin de poser des restrictions à ses services, serait obligé de

les étendre et d'en élargir la base. Mais, alors, qu'arriverait-il? On glisserait plus rapidement vers la perte ; la monnaie métallique s'exporterait avec facilité, la crise irait en s'agravant et bientôt la banque, se voyant hors d'état de faire face à toutes les exigences, serait entraînée dans une liquidation désastreuse où s'abimerait, sans aucun doute, la fortune de tous les citoyens. Je défie un gouvernement, quel qu'il soit, d'entreprendre une pareille expérience. Il y a là un mur de métal contre lequel on ne peut se heurter sans se briser aussitôt."

Ces extraits donnent une faible idée de M. Vézina comme économiste et comme écrivain ; il connaît les matières qui se rattachent à l'ordre économique et s'exprime avec une clarté, une logique qui ne se trouvent qu'en celui qui est parfaitement au courant des questions qu'il traite. Ce que nous avons cité suffit à faire regretter que M. Vézina n'écrive pas plus souvent, ce qui permettrait à beaucoup de profiter de ses connaissances, de ses études et de sa précieuse expérience.

Nous pourrions, avec avantage, citer pareillement les réponses de M. Vézina à une série de questions posées par le ministre des finances du gouvernement de la Puissance à tous les banquiers, lorsqu'il s'est agi de renouveler la loi qui régit les banques du Canada. Nous y verrions la même précision, la même lucidité et la même facilité de langage. Le *Canadien* a fait dans le temps des éloges bien mérités à M. Vézina sur cette série de réponses.

VIII

Aux qualités du banquier et de l'homme d'affaires, M. Vézina réunit celles du bon citoyen et de l'homme de bien. Les œuvres de bienfaisance, la misère et l'indigence ont toujours trouvé en lui un auxiliaire généreux; —il aime le pauvre, la veuve et l'orphelin; il est toujours prêt à rendre service. Comme

un homme de bien, M. Vézina remplit ses devoirs religieux avec régularité et avec la sincérité d'un parfait chrétien. Aussi les citoyens du faubourg St. Jean le considèrent-ils comme un modèle ; quand ils parlent du "caissier"—c'est ainsi qu'on désigne vulgairement M. Vézina—ils n'en parlent que dans les termes les plus respectueux, comme on parle d'un homme qui est reconnu pour être un citoyen modèle sous tous les rapports.

Bien que par son économie et sa bonne conduite, M. Vézina se soit acquis une jolie aisance, il vit avec beaucoup de simplicité ; à la vie du grand monde, ou plutôt de grand galas, il préfère la vie de l'homme paisible, employant à faire du bien ce que d'autres dépensent en partis de plaisir et en amusements.

Dans ses excursions temporaires à la campagne, pour prendre ses récréations, suivant ses habitudes d'audelà de vingt-cinq ans, il se plaît à converser avec le cultivateur pour l'instruire sur ses devoirs de

citoyen et lui donner des conseils sur tout ce qui concerne ses intérêts.

Dans ses relations privées, M. Vézina est un des hommes les plus aimables; c'est là que se révèle toute la bonhommie de son caractère; il est affable, doux, joyeux et plein de reparties fines dans la conversation. Il aime beaucoup à causer, surtout d'affaires et de choses sérieuses; mais vous ne l'entendrez jamais vilipender ni dénigrer personne; s'il parle de quelqu'un, ce sera toujours pour en dire du bien ou atténuer des fautes ou des torts qui sont même notoires. Sévère en affaires, M. Vézina est on ne peut plus indulgent en relations privées; il connaît ses faiblesses et sait les supporter chez les autres et s'il sait les corriger ou les punir quand il s'agit de remplir les devoirs qui lui incombent comme caissier, il sait aussi les excuser et les tolérer dans ses relations de vie privée. Enfin M. Vézina est un gentilhomme accompli, en sorte qu'au point de vue individuel comme au point de vue des affaires, on peut le mettre au nombre des canadiens-français qui font honneur à

leurs compatriotes : c'est là ce que nous avons essayé de démontrer dans cette humble esquisse, qui est loin d'être à la hauteur du mérite de celui qu'elle est destinée à faire connaître en dehors de notre vieille ville de Québec, mais qui exprime exactement ce que pensent tous ceux qui connaissent le caissier de la Banque Nationale.

POST-SCRIPTUM.

—

Les premiers exemplaires de cette esquisse biographique ayant été présentés à M. Vézina comme marque de respect, d'estime et de reconnaissance par les employés de la Banque Nationale, M. Vézina, pour accuser réception de ce cadeau, a bien voulu adresser à ses employés une lettre qui est peut-être plus propre à le faire bien connaître, à donner une juste idée de sa manière d'agir, de sa conduite publique et privée, de l'intérêt qu'il porte à la jeunesse canadienne—que sa biographie même. Cette lettre est remplie d'enseignements précieux pour les jeunes gens qui se destinent à la carrière mercantile; elle leur montre toute l'importance de cette carrière, le haut rang qu'elle doit occuper dans l'ordre social, la conduite qu'ils doivent tenir pour y réussir, en un mot tout ce qu'il faut pour se rendre excellent homme d'affaires, habile banquier et bon citoyen.

Cette lettre, nous n'hésitons pas à le dire, répond à un besoin réel. En anglais, il existe un bon nombre d'ouvrages donnant aux jeunes gens les conseils et les renseignements nécessaires pour se rendre capables et acquérir en même temps la science et la pratique du commerce et de la finance ; mais nous ne connaissons aucun ouvrage de ce genre publié en langue française. Or la lettre de M. Vézina, quoiqu'elle soit plus condensée que les ouvrages anglais dont nous parlons, est destinée à combler cette lacune et nous nous faisons un devoir de la publier d'abord à cause de son mérite intrinsèque et ensuite pour rendre service aux jeunes canadiens-français en les mettant par là en lieu de profiter des enseignements et des conseils qu'elle contient. Espérons que M. Vézina, qui s'occupe tant de notre jeunesse canadienne, voudra bien développer un jour les saines idées et les précieux enseignements qu'elle renferme et, imitant le bel exemple de M. Gilbart et surtout de M. Bullion, nous donner un livre qui ne manquera pas de stimuler le goût des jeunes

gens pour les affaires mercantiles et naturellement destiné à produire d'habiles banquiers, d'honnêtes marchands et d'excellents citoyens.

Nous publions aussi la lettre d'envoi des employés de la Banque Nationale et des autres institutions qui s'y rattachent ; elle montre que tout en leur faisant accomplir rigoureusement leurs devoirs, M. Vézina sait mériter l'estime et l'affection de ses employés, ce qui prouve que nous avons eu raison de dire que pour ses employés, le Caissier de la Banque Nationale est bien moins un maître rigoureux qu'un protecteur et un bon ami.

LA BANQUE NATIONALE,

Québec, 27 *Mai* 1876.

F. VÉZINA, Ecuier,
Caissier,
Banque Nationale,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser avec la présente, au nom de vos employés, quelques copies de votre biographie, écrite par M. J. C. Langelier et dont nous nous sommes permis la publication.

Je demeure Monsieur,

Votre très humble,

Et dévoué serviteur,

N. MATTE.

REPONSE DE M. VEZINA.

—

MONSIEUR NAPOLÉON MATTE,

Inspecteur de La Banque Nationale,

Québec.

MON CHER MONSIEUR,

Comme je vous le disais dans ma dernière, je dois à vous et à vos amis qui vous ont joint dans la présentation qui m'a été faite de la *Biographie de François Vézina, Caissier de La Banque Nationale*, une reconnaissance spéciale pour ce cadeau magnifique, d'un ouvrage que vous avez cru devoir rédiger pour faire connaître, dites-vous "la carrière si bien remplie d'un homme qui rend depuis longtemps service au commerce canadien."

C'est par l'honnêteté, mon cher Monsieur, par l'industrie, la prudence, la persévérance et l'amour du bien public, que les contrées

et les villes prospèrent : tout homme doit appliquer ses efforts à augmenter le bien-être et le progrès de son pays. Il n'y a pas de vertu plus noble et plus belle que le zèle du bien public. C'est lui qui porte un homme à sacrifier ses intérêts, ses convenances, ses inclinations à l'avantage général; mais remarquez ceci : l'esprit de parti n'est pas le patriotisme ; l'un veut le triomphe d'un parti, l'autre recherche le bien de tous ; l'un n'est qu'une imitation d'or, l'autre est de l'or pur.

C'est dans ce but, mon cher Monsieur, que j'ai voulu sacrifier mes loisirs et appliquer les principes d'une éducation solide que des pauvres parents m'ont procurée, pour me former moi-même, par mes propres (mais bien faibles) talents, et me rendre aussi utile que possible à mes compatriotes.

Votre ami et le mien, Monsieur J. C. Langelier, l'auteur de cette biographie, l'a fort bien dit dans sa préface : " il a voulu, dit-il, montrer à la jeunesse canadienne-française comment on peut réussir avec du talent, du

travail et une bonne conduite." L'auteur ne pouvait avoir un but plus louable en concevant cette belle pensée, qu'il a si bien rendue. Son patriotisme est sublime et mérite une considération honorable. Notre jeunesse doit l'en remercier de tout cœur ; et moi je me ferai un plaisir comme un devoir de m'unir à cette jeunesse canadienne que j'ai favorisée par mes études économiques, pour en témoigner à M. Langelier un éternel souvenir.

Vous parlez, mon cher Monsieur, par votre digne ami, en termes bien flatteurs de ma famille, descendante de nobles aïeux français "dont les annales ne sont marquées d'aucune tache." Ceci me flatte beaucoup, et j'ose espérer que tous nos efforts réunis tendront à perpétuer cette belle note que vous prenez de ma famille et je vous remercie bien cordialement de cette faveur particulière ; c'est dans ces sentiments que j'ose solliciter, vos efforts conjoints non pour moi, dont la carrière est avancée, mais pour mes fils qui ne sont pas encore "dignes de leur père" parce qu'ils sont jeunes, mais qui, il

faut l'espérer, grâce à la Providence, devront avoir à honneur de devenir " dignes de leur père. "

Vous parlez partout dans cette biographie, mon cher Monsieur, de mon activité, de mes capacités, etc., etc.

Mon cher Monsieur, celui qui désire être un homme utile doit être un homme actif. Les hommes qui ne possèdent que des talents médiocres, s'ils sont actifs, font souvent plus de bien et acquièrent une plus grande influence que des hommes d'un mérite très supérieur, mais plongés dans l'indolence ; ce qui manque en force peut se compenser par la vitesse et l'on voit des corps légers acquérir une plus grande puissance que celle des corps plus lourds mais qui se meuvent plus lentement.

Vous avez dit vrai en mentionnant l'avantage de l'étude, quand vous parlez de mon étude des principes économiques. En effet, parmi les moyens les plus efficaces d'amélioration, nous pouvons placer en première ligne les institutions littéraires et scienti-

fiques ; elles répandent le goût des recherches philosophiques, elles donnent des habitudes de discipline morale, elles excitent le désir de savoir, et nous amènent à l'étude et à la réflexion. Elles sont particulièrement utiles à la jeunesse en ce qu'elles encouragent la culture des facultés intellectuelles qui seront toujours le moyens le plus certain de succès dans toute profession.

La Providence m'appelait à l'état de banquier, je devais m'appliquer à connaître si je pouvais en posséder le caractère, les habitudes et l'administration. Je ne dois pas juger les appréciations que vous faites de moi sur cet état. Sur un sujet aussi délicat, l'opinion, même raisonnée, du premier venu, ne saurait jamais avoir la même autorité que celle d'un praticien. Un homme de beaucoup d'esprit, qui s'est élevé au premier rang, après avoir passé par les grades inférieurs de la profession, et dont la parole s'autorise d'une expérience de trente six ans, M. Gilbart, énumère comme suit, les principales qualités nécessaires à un ban-

quier ou plutôt les faiblesses et les défauts contre lesquels il doit se tenir en garde :

" Un banquier n'a besoin d'être ni poête, ni philosophe, ni savant, ni littérateur, ni orateur, ni homme d'état; il n'a besoin de posséder aucun talent brillant qui le distingue du reste des hommes, et même il vaut mieux qu'il n'en possède pas de ce genre. Il suffit qu'il ait à un haut degré cette qualité pratique appelée *sens commun*. Le talent d'un banquier résulte de l'assemblage d'un certain nombre de qualités, dont aucune en particulier n'est éclatante, mais qu'il est rare de trouver réunies en la même personne."

Ce serait une erreur de suppposer que le commerce de banque est une routine, et qu'il ne faut pour l'exercer ni science ni habileté. Le commerce de l'argent emploie des facultés intellectuelles d'un ordre élevé et très utile à la société, car la manière dont il est pratiqué exerce toujours une grande influence sur le bonheur de l'humanité.

A l'appui de ce que M. Langelier dit dans son esquisse, je citerai encore M. Gilbart :

" L'indécision est un grand défaut chez un banquier, qui doit savoir en toute question balancer rapidement le pour et le contre, et prendre une résolution prompte. Le défaut de fermeté n'est guère moins fâcheux. La promptitude et l'étourderie sont encore de grands défauts. C'est encore un grand défaut de se laisser dominer par des préoccupations personnelles ou de tempérament ou d'habitude.

" C'est un grand avantage pour un banquier de se connaître lui-même, de savoir quelles sont ses qualités et quels sont ses défauts. Mais s'il est utile au banquier de connaître ses faiblesses, il ne lui est pas moins utile de les cacher à ses habitués ; les gens rusés qui ont souvent besoin d'argent trouvent bien vite le côté faible de leur banquier ; c'est pourquoi un banquier fera bien de n'avoir pas de relations trop familières avec ceux qui sont en position de lui demander crédit pour de fortes sommes."

En parlant des habitudes et maximes d'un banquier, M. Gilbart dit entre autres choses :

" Un banquier doit savoir choisir ses associés et collaborateurs, de manière à compenser par leurs qualités les défauts qu'il reconnaît en lui-même.

" Il faut qu'il sache employer ses commis aux détails de ses affaires en se réservant toujours la surveillance de l'ensemble. On a vu des banquiers user leur santé par un travail matériel excessif, qu'ils auraient dû laisser à leurs commis, et négliger le travail intellectuel de la direction, au grand détriment de leurs affaires."

D'après ce que je viens de dire, il est facile de voir qu'il est utile à un banquier d'avoir des principes généraux. Quand il a donné une réponse, il ne doit y avoir rien à répliquer. En général, en cas de refus, il vaut mieux ne pas motiver. La science de la banque est si peu répandue, que les explications du banquier ne seraient pas comprises. D'ailleurs quel raisonnement pourrait prouver à celui qui a besoin d'argent que le banquier n'a pas tort de lui en refuser ?

J'en dirais beaucoup plus encore sur les

habitudes et les maximes d'un banquier, et à l'appui des paroles de M. Langelier, mais comme je n'ai pas ici à enseigner, mais seulement à citer des faits à l'appui du sujet qui nous intéresse particulièrement, je me dispenserai d'être long et ennuyeux peut-être.

Cependant je me permettrai encore une remarque. C'est une mauvaise politique pour un banquier que d'attirer à lui la clientèle d'un autre banquier, en ouvrant des crédits plus larges, ou en facilitant les comptes courants par des intérêts plus avantageux ou des découverts plus considérables. C'est un mode qui a toujours mal réussi, et un défaut qui a souvent apporté des malheurs à plusieurs banquiers.

Vous avez dit, mon cher Monsieur, par votre ami M. Langelier ; " M. Vézina réunit les qua ités du bon citoyen et de l'homme de bien. "

Quand les habitants d'un même pays ont les uns avec les autres des rapports d'affaires, ils acquièrent évidemment des notions ex-

actes sur les principes d'équité et le droit de propriété ; la voix publique condamne chez eux les fausses balances et les faux poids, les fausses évaluations et les prix exorbitants : nous violons la justice et froissons la conscience publique quand nous nous livrons à des spéculations dont les bénéfices nous enrichiront, si elles sont heureuses, mais dont les pertes retomberont sur nos créanciers, si elles ne réussissent pas. Nous violons la justice quand c'est aux dépens d'autrui que nous entourons notre famille de bien-être, nos amis de soins hospitaliers et les pauvres de nos dons charitables. Une vertu qui ne peut être pratiquée qu'en violant la justice n'est plus une vertu. J'ai toujours craint ces dangers.

Permettez, mon cher Napoléon, que je vous adresse ici quelques mots d'encouragement dans la carrière qui s'ouvre devant vous et je vous prierai d'être auprès de vos chers amis dans la présente circonstance, le fidèle interprête de mes sentiments sincères dans l'expression des vœux que je forme pour vous tous.

Il est facile à un homme que l'on croit honnête d'obtenir un succès déloyal, en abusant de la confiance que l'on a mise en lui ; mais aussitôt que son caractère est connu, il ne peut plus réussir, et l'habileté qu'il a déployée ressemble à celle de l'homme qui tua sa poule aux œufs d'or. La probité l'eût soutenu sa vie entière, et une mauvaise action le réduit à la pauvreté et à l'infamie. Aussi, verrez-vous généralement les fripons être pauvres.

Si un homme est insensé d'espérer arriver à la fortune par des moyens deshonnêtes, il est encore bien plus fou s'il espère que la fortune ainsi acquise pourra lui procurer quelques jouissances. Des jouissances ! est-il possible qu'un homme dans cette position y prétende ? non, voici ce qui attend le fripon : les denonciations rigoureuses de tous les honnêtes gens, les terribles imprécations de ceux qu'il a ruinés, les reproches de sa famille dont il a deshonoré le nom, les accusations de sa conscience dont il a étouffé les cris, le tonnerre irrité du ciel dont il a outragé les lois.

Je vous conseille de n'avoir jamais de rapport avec un homme que vous savez être un fripon, alors même qu'il vous offrirait un marché qui, pour l'instant, vous serait avantageux. Moralement il est de votre devoir de l'éviter, mais c'est encore bien plus votre intérêt au point de vue pécuniaire ; car, croyez-m'en, quoiqu'il puisse vous faire gagner de l'argent au commencement, il arrivera à vous dépouiller. Encore une raison, c'est que votre réputation et même vos sentiments peuvent être en danger par ce contact.

Le désir d'acquérir des richesses est une vertu ou un vice selon le motif qui nous fait agir. Lorsqu'un homme aspire aux richesses pour se mettre en garde contre les éventualités de la vie et les infirmités de l'âge, pour établir sa famille honorablement dans le monde, pour augmenter ses moyens de servir ses amis ou son pays, pour pouvoir être plus charitable envers les malheureux, ou pour étendre l'influence de la religion, ce désir est une vertu et il a toute raison d'espérer qu'avec de la prudence, de la

loyauté et du travail, ses efforts finiront par être couronnés de succès.

Le seul moyen d'augmenter le capital est l'épargne. Si vous depensez autant que vous gagnez, vous ne serez jamais plus riche que vous ne l'êtes. Ce n'est pas ce qu'un homme gagne, mais bien ce qu'il économise qui forme sa richesse. Apprenez que les deux premières règles de votre arithmétique vous seront toujours avantageuses ; mettez en pratique l'addition et la soustraction. Ajoutez à votre capital actuel telle somme qu'il vous plaira ; retranchez en la même somme, et dites-moi si ce capital n'est pas exactement ce qu'il était avant les deux opérations. Vous dites que vous dépensez peu, qu'importe ? dépensez moins que ce peu, et l'année prochaine vous gagnerez davantage, car vous aurez le revenu de la somme que vous aurez épargnée. L'homme qui dépense tout ce qu'il gagne et qui espère que, par un heureux hasard, il arrivera à la fortune, tombera plus tôt dans la pauvreté ; car en cas de mauvaises choses, il n'aura aucune ressource ; tandis qu'avec de l'économie, il peut

mettre de côté quelque chose pour les mauvais temps. Combien de familles respectables sont tombées d'une belle position, qu'elles occupaient honorablement et dignement, pour avoir ignoré les quatre règles de l'arithmétique. Si les chefs de ces familles avaient su vérifier les comptes de leurs banquiers, de leurs agents, de leurs marchands ou de leurs domestiques, s'ils avaient su comparer leurs dépenses et leurs recettes, et voir de quel côté penchait la balance, ils eussent évité tous ces malheurs.

Une notion élémentaire des principes de commerce suffit pour vous enseigner que si un homme dépense plus qu'il ne reçoit, il tombera nécessairement dans la misère.

Et en acquérant quelque chose vous gagnerez le respect, l'influence et la popularité. Faire de la fortune un acheminement aux honneurs a ce double avantage de rendre les hommes plus désireux de l'acquérir et ceux qui la possèdent plus soigneux de la conserver, dans la crainte d'être obligés d'abdiquer leurs titres. C'est une bonne maxime, et elle devrait avoir encore dans un

état commerçant, celle qui dit qu'un homme qui ne prend pas soin de ses affaires, ne doit pas bien faire celles des autres." Ceux qui occupent des positions élevées doivent être nobles, généreux, magnamimes, mais il ne faut pas être généreux au delà de ses moyens.

Ayez du respect pour le commerce ; le commerce ne prospérera jamais dans un pays où les jeunes gens, dont les parents peuvent à peine faire convenable figure, croient au-dessous d'eux d'entrer dans un comptoir et préfèrent la réputation de flaneurs et de fumeurs ; il ne prospérera jamais dans un pays où l'on considère la fortune acquise par l'industrie comme méritant moins de respect que celle qui nous vient d'héritage ; il ne prospérera jamais dans un pays où les négociants au lieu d'élever leurs fils de manière à en faire leurs successeurs, croient plus convenable de leur faire suivre les professions libérales ; il ne prospérera jamais dans un pays où les négociants, sitôt qu'ils ont gagné quelques milliers de louis, grâce à ce même commerce, désirent en sortir et se mêler au monde élégant.

Qu'est-ce qui nous entoure de considéra-

tion ? Est-ce le savoir ? et quelle profession en demande plus et de plus variés que celle du négociant ? Est-ce notre utilité comme citoyen ? Quelle est la classe qui a le plus de tendance à augmenter la richesse et le bonheur de l'Etat, si ce n'est celle du négociant ? Est-ce le caractère moral ? A qui est-il plus essentiel qu'au négociant qui, sans cela, n'inspire ni estime ni confiance ?

C'est une chose très regrettable de voir des gens qui ont réalisé quelque argent par le commerce s'en retirer eux et leurs capitaux et diminuer ainsi le capital commercial d'un pays. Comment peut-on expliquer cette manie ? On dira : je suis indépendant, je dirai : continuez, devenez riche. On dira : je suis riche, je dirai : continuez, devenez plus riche encore. Plus vous aurez de fortune, mieux vous servirez votre pays et plus vous pourrez faire de bien. On dira ; je deviens vieux :— prenez un jeune associé, vous aurez le capital et l'expérience, le jeune homme aura le travail et l'activité. On dira encore : j'ai travaillé assez longtemps, je désire me retirer et me donner un peu de jouissance. Prenez garde que la retraite ne soit pas un

bonheur pour vous ; pour un homme aux habitudes aussi actives, la solitude et la paresse n'auront aucun charme. C'est évidemment le moyen le plus sûr de vous rendre malheureux et d'abréger vos jours, que de choisir une position où vous n'aurez rien à faire. Mais, enfin, je trouve plus honorable de me retirer des affaires, d'avoir une maison comme un grand seigneur et d'introduire mes fils et mes filles dans le beau monde. Oh ! si c'est le motif, certainement vous avez raison ; si vous êtes devenu un si grand personnage, le plus tôt vous quitterez vos affaires, mieux cela vaudra.

Espérons, mes fidèles et bons jeunes gens, parmi lesquels se trouvent mes deux fils, et votre ami M. J. C. Langelier, que les quelques lignes que vous avez écrites sur mon compte, ainsi que celles que je viens de tracer, produiront quelques uns des bons résultats que j'en attends. Ne nous donnons pas pour philosophes, mais réunissons-nous pour notre édification et notre perfectionnement mutuel. En enseignant les autres, nous nous enseignons nous-mêmes ; en répandant nos bonnes idées, nous augmentons

le bien. En même temps que nous étendons les satisfactions d'autrui, nous nous amassons à nous-mêmes une abondante moisson de pensées consolantes pour l'avenir.

Et soyons assurés que parmi tous les plaisirs de la vie présente, il n'en est pas de plus pûrs, de plus durables et de plus doux pour un cœur bien placé que celui que donne la conscience d'avoir contribué au bonheur de ceux qui nous entourent.

J'avais pensé à vous réunir tous dans quelqu'endroit pour vous faire part en personne de mes sentiments de gratitude et de reconnaissance; cette idée n'est pas encore disparue de mon esprit, et si vous n'y aviez pas d'objection, j'exécuterais cette idée quelques-uns des jours de loisir que nous pourrions avoir tous ensemble. Vous aurez la bonté de m'en donner avis, après quoi je fixerai une journée convenable.

Recevez, mon cher Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée et de mon entier dévouement. Et veuillez, s'il vous plait, transmettre ces sentiments à vos amis et les miens. Votre etc.,

5 Juin 1876. F. VÉZINA.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

CE

a39003 007064420b

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 07 07 10 21 5